

LES JUSTIFICATIFS NÉCESSAIRES À L'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE CRÉDIT

Pour qu'un dossier puisse être étudié, il convient d'y joindre :



POUR LES DOSSIERS PORTANT SUR UN MONTANT INFÉRIEUR OU ÉGAL À 3 000 €

- la photocopie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité. Il peut s'agir :
 - d'une carte nationale d'identité ou
 - d'un passeport ou
 - d'une carte de résident
- le R.I.B de l'emprunteur
- Le bon de commande sur financement en amortissable pour la vente à domicile

En application de sa politique de gestion du risque, FRANFINANCE pourra exiger la remise de ces justificatifs de domicile et de revenus pour les crédits d'un montant inférieur ou égal à 3 000 € ainsi que des justificatifs complémentaires.



POUR LES DOSSIERS PORTANT SUR UN MONTANT SUPÉRIEUR À 3 000 €

- la photocopie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité. Il peut s'agir :
 - d'une carte nationale d'identité ou
 - d'un passeport ou
 - d'une carte de résident
- le R.I.B de l'emprunteur
- si salarié : les 2 derniers bulletins de salaire
- si retraité : le ou les bulletins de pensions, ou le dernier avis d'imposition
- si commerçant, artisan, profession libérale : les 2 derniers avis d'imposition
- la dernière quittance d'électricité, d'eau, de gaz ou la dernière facture de téléphone fixe
- le bon commande en amortissable pour la vente à domicile

En application de sa politique de gestion du risque, FRANFINANCE pourra être amené à demander des justificatifs complémentaires si l'analyse du dossier le justifie.

N.B : un dossier bien renseigné et bien complété, c'est pour vous l'assurance d'une étude plus rapide !